

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1613
23 mai 2000

FRANÇAIS
Original : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 22 MAI 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE DÉCLARATION FAITE LE 18 MAI 2000 PAR LE MINISTÈRE RUSSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À L'OCCASION DE L'ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE RATIFICATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES PAR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE RUSSE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration faite le 18 mai 2000 par le Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion de l'achèvement de la procédure de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée fédérale russe.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent et
Chef de la délégation de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement,
(*Signé*) Vasily **Sidorov**

DÉCLARATION DU MINISTÈRE RUSSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

à l'occasion de l'achèvement de la procédure de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée fédérale russe

Le 17 mai 2000, le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale russe a approuvé la loi portant ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ainsi s'est achevée la procédure de ratification d'un instrument de la plus haute importance par le pouvoir législatif russe.

L'accord donné par le Conseil de la Fédération à la ratification de ce traité est une nouvelle preuve de l'attachement fondamental de notre pays à la cause de la non-prolifération des armes nucléaires, du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale.

La réaction internationale aux dispositions que nous avons prises montre que la communauté mondiale voit dans la ratification de ce traité par la Fédération de Russie, qui est une puissance nucléaire, une indication claire du soutien apporté par les nouveaux dirigeants russes au renforcement de la stabilité stratégique et de la confiance entre États. En ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Fédération de Russie a donné une nouvelle preuve convaincante qu'elle entend tenir parole et qu'elle est résolue à s'acquitter de ses obligations en matière de réduction des armements et de désarmement.

Le Ministère russe des affaires étrangères affirme de nouveau qu'il faut préserver les accords de limitation des armements déjà conclus, qui sont autant de pierres angulaires de la stabilité stratégique dans le monde, et en empêcher l'effondrement. À cet égard, nous sommes convaincus que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais dans un avenir très proche servira les intérêts de l'humanité tout entière, car cet instrument fermera effectivement la porte au perfectionnement des armes nucléaires et aux tentatives susceptibles d'être faites pour disséminer de telles armes. Les possibilités qu'offre ce traité ne pourront se concrétiser que si celui-ci est ratifié par tous les États dotés d'armes nucléaires et les autres pays qui doivent le ratifier pour qu'il entre en vigueur, conformément aux dispositions de son article XIV. Nous exhortons donc les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire au plus vite, afin que les objectifs énoncés dans ce traité puissent être réalisés concrètement et que la paix et la sécurité soient sauvegardées.

Le 18 mai 2000
